

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium
AM-AG001

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Nitrate d'ammonium

Numéros d'identification

N° CAS 6484-52-2
N° CE 229-347-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fabrication de la substance, sa manipulation, son stockage et le contrôle qualité compris.

L'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transvasement, la décharge, le dépôt de la substance (chargement/déchargement) dans des installations non spécialisées. Secteur industriel/professionnel.

L'échantillonnage, le chargement, le remplissage, le transvasement, la décharge, le dépôt de la substance (chargement/déchargement) dans des installations spécialisées. Secteur industriel/professionnel.
le chargement.

transvasement de la substance dans des récipients plus petits (lignes de remplissage spéciales, le pesage compris).
Secteur industriel/professionnel.

le contrôle qualité compris.

Utilisation du nitrate d'ammonium dans la fabrication de formulations de colles et de produits de scellement, des explosifs, des engrais et des produits chimiques pour le traitement des eaux usées.

Le traitement et le revêtement de semences dans des engrais contenant du nitrate d'ammonium.

Utilisation du nitrate d'ammonium comme produit intermédiaire lors de la synthèse d'autres substances.

Utilisation professionnelle d'engrais contenant du nitrate d'ammonium – pulvérisation foliaire (fertigation) en champ ouvert (pulvérisation non industrielle).

Utilisation professionnelle d'engrais contenant du nitrate d'ammonium - pulvérisation foliaire (fertigation) dans le sol.

Utilisation professionnelle d'engrais contenant du nitrate d'ammonium - pulvérisation foliaire (fertigation) en champ ouvert.

Utilisation professionnelle d'engrais contenant du nitrate d'ammonium – mélange pour utilisation à l'extérieur.

Utilisation professionnelle d'engrais contenant du nitrate d'ammonium – mélange pour utilisation à l'intérieur.

Utilisation professionnelle d'engrais contenant du nitrate d'ammonium - pulvérisation foliaire (fertigation) dans le sol de serres.

Utilisation professionnelle d'engrais contenant du nitrate d'ammonium - pulvérisation foliaire (fertigation) dans le sol de serres.

Utilisations contre-indiquées

Aucun(e) n'est connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Ameropa AG
Rebgasse 108
CH-4102 Binningen

N° de téléphone +41 61 301 2711

N° Fax +41 61 302 9863

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):

+49 (0)551 192 40 (Giftinformationszentrum Nord)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319

Ox. Sol. 3; H272

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium
AM-AG001

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

O; R8
Xi; R36

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identificateur de produit

6484-52-2 (nitrate d'ammonium)

Pictogrammes de danger



SGH03



SGH07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378.17 En cas d'incendie: utiliser de l'eau, un produit extincteur a sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Caractérisation chimique

Dénomination de la substance nitrate d'ammonium

Numéros d'identification

N° CAS 6484-52-2
N° CE 229-347-8

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG001

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Aucune donnée disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxygène

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Produit non combustible mais néanmoins comburant. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

Pour les secouristes

Aucune donnée disponible. Equipement de protection personnelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG001

1.3.0, établi le: 14.03.2012

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Alcalis; Agents réducteurs; Bases; Ne pas stocker avec des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	nitrate d'ammonium			6484-52-2 229-347-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	21,3	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	37,6	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	nitrate d'ammonium			6484-52-2 229-347-8	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	12,8	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,8	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,1	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	nitrate d'ammonium		6484-52-2 229-347-8	
	Eau	eau douce	0,45	mg/l
	Eau	eau marine	0,045	mg/l
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	18	mg/l

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

Equipement de protection individuel

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque anti-poussières

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium
AM-AG001

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Protection des mains

Gants de protection (EN 374); En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. en conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (tel que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
produit cristallin blanc	
Odeur	
inodore	
Seuil d'odorat	
Aucune donnée disponible	
pH	
Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Aucune donnée disponible	
Point de fusion / Zone de fusion	
Valeur	169,6 °C
Source	CSR
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	
Non applicable	

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium
AM-AG001

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Température d'auto-inflammabilité	
Aucune donnée disponible	
Propriétés combura	
Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	
Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Aucune donnée disponible	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	
Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	
Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	
Aucune donnée disponible	
Densité relative	
Aucune donnée disponible	
Densité	
Valeur	1,72
Température de référence	20 °C
Source	CSR
Remarque	Densité relative
Solubilité dans l'eau	
Valeur	> 100 g/l
Température de référence	20 °C
Source	CSR
Solubilité(s)	
Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	
Aucune donnée disponible	
Viscosité	
Aucune donnée disponible	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

10.5 Matières incompatibles

Alcalis; Bases; Réducteurs; substances combustibles

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG001

1.3.0, établi le: 14.03.2012

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë	
DL 50	2950 mg/kg
Espèces	rat
Méthode	OCDE 401
Source	CSR

Toxicité dermale aiguë	
DL 50	> 5000 mg/kg
Espèces	rat
Méthode	OCDE 402
Source	CSR

Toxicité aiguë par inhalation	
CL 50	> 88,8 mg/l
Espèces	rat
Source	CSR

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	CSR
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	CSR
Évaluation	irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Voie d'exposition	Peau
Espèces	souris
Méthode	OCDE 429
Source	CSR
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales	
Source	CSR
Évaluation	négatif

Toxicité pour la reproduction	
Voie d'exposition	900
Durée d'exposition	>= 1500 mg/kg 1 j
Type d'examen	NOAEL
Espèces	rat
Méthode	OECD 422
Source	CSR

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium

Etablie le : 14.03.2012

AM-AG001

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Cancérogénicité
Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aucune donnée disponible
Danger par aspiration
Aucune donnée disponible
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur poissons			
CL50		447	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Cyprinus carpio		
Source	CSR		
Toxicité sur daphnies			
CE50		490	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	CSR		
Toxicité sur algues			
CE50	>	1700	mg/l
Source	CSR		
Toxicité sur bactéries			
Aucune donnée disponible			

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres données

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium
AM-AG001

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	5.1
Code de classification	O2
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	50
Numéro ONU	UN1942
Nom technique	NITRATE D'AMMONIUM
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	5.1

14.2 Transport IMDG

Classe	5.1
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1942
Nom et description	AMMONIUM NITRATE
EmS	F-H+S-Q
Étiquettes	5.1

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	5.1
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN1942
Nom et description	Ammonium nitrate
Étiquettes	5.1

14.4 Autres données

Aucune donnée disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Remarque Annex I, partie 2, catégorie 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nitrate d'ammonium
AM-AG001

Etablie le : 14.03.2012

1.3.0, établi le: 14.03.2012

SECTION 16: Autres Données

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 99/45/CE dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limite pour l'air applicables dans les différents pays dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leur versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les chapitres respectifs.

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux paragraphes 2 et 3 (si non cité dans ces paragraphes).

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R36 Irritant pour les yeux.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.